

Direction Générale des Services
GB/TM/FB

DÉCISION MUNICIPALE N°2024111

Demande de subvention Département du Var – Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) Création d'une bibliothèque municipale

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « *demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions* »,

Considérant le projet de transformation de la villa dite « DESCUDE » en bibliothèque municipale,

Considérant que cette opération est éligible au Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) du Département du Var,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de **30 000 €** au titre du Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) pour les investissements relatifs à la transformation de la villa dite « DESCUDE » en bibliothèque municipale,

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel, sur la base de dépenses subventionnables d'un montant de **328 295 € HT**, est le suivant :

Conseil Régional Sud PACA : 49 244 € (15%)

Département (FIC) : 30 000 € (9,13%)

Commune du Lavandou (autofinancement) : 249 051 € (75,87%)

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 17 juillet 2024

Le Maire
Gil Bernardi

GB

